

Un partenariat à long terme

Le succès de la BCF s'est construit par la volonté de créer un partenariat à long terme avec le client.

Cette fidélité et cette confiance sont indispensables à toute relation professionnelle. Le bon sens et la justesse des conseils s'évaluent toujours sur la durée.

Cet engagement est assuré par nos conseillers qui vous assistent dans la gestion de votre patrimoine.





La philosophie de la gestion de fortune à la BCF consiste à placer le client et ses intérêts au cœur de la relation, en privilégiant trois valeurs essentielles: l'indépendance, la transparence et la compétence.

Indépendance

Les conseillers en gestion de fortune de la BCF jouissent d'une autonomie qui leur permet de vous offrir des prestations parfaitement adaptées à vos attentes.

Le principe de l'ARCHITECTURE OUVERTE dans la gestion des portefeuilles est une devise chère à la BCF. Il vous assure un accès à tous les marchés et à tous les produits financiers. Cette liberté d'action vous garantit un conseil en adéquation avec vos attentes et préoccupations.

Transparence

Le travail accompli et les efforts fournis pour faire croître votre patrimoine doivent pouvoir être appréciés et mesurés à leur juste valeur. Dans cette optique, le rapport de gestion BCF vous apporte la TRANSPARENCE en matière de composition du portefeuille, de résultats, de gestion du risque, de diversification et de frais.

Compétence

La qualité de nos prestations se fonde sur les compétences de conseillers et spécialistes confirmés. Quel que soit le style de gestion choisi, ils sélectionnent les meilleures opportunités de placement, en adéquation constante avec vos objectifs. Leur SAVOIR-FAIRE est votre meilleure garantie d'une gestion optimale de votre patrimoine. Les différents spécialistes intervenant dans le suivi de vos investissements vous assurent une application efficace des décisions et une réactivité face à l'évolution des marchés financiers.



Il s'agit de placements financiers qui se veulent durables, car tenant compte de facteurs environnementaux, sociétaux et de gouvernance lors de la sélection des investissements. L'investissement n'est alors plus analysé uniquement dans la perspective d'un rendement, mais également du point de vue de son impact en matière de changement climatique, d'égalité salariale, d'éthique du management, de respect des droits de l'Homme, d'utilisation des ressources ou encore d'impact environnemental en termes d'émission carbonées.

E pour Environnement

- Emission de CO₂ et impact environnemental
- Croissance démographique
- Biodiversité
- Sécurité alimentaire
- Utilisation des ressources



S pour Société

- Conditions et normes de travail
- Respect des droits de l'Homme
- Hygiène et sécurité au travail
- Travail illégal des enfants
- Egalité



G pour Gouvernance

- Qualité et diversité du conseil d'administration
- Corruption
- Compensation des dirigeants
- Droits des actionnaires
- Ethique de la société



Notre philosophie d'investissement responsable

La BCF offre à ses clients qui le souhaitent la possibilité d'investir dans des fonds de placement prenant en compte les critères ESG dans leur processus de sélection des investissements. Dans ce contexte, les investissements sont réalisés au travers de fonds de placement que nous

sélectionnons sur la base de leur expertise en matière de placements durables et de la qualité de leur approche en matière d'investissement ESG. En l'absence d'une définition standardisée des critères ESG qu'un fonds de placement doit remplir pour pouvoir être qualifié de durable, les différentes approches peuvent être regroupées selon trois principes :

1) Principe d'exclusion :

Le fonds de placement exclut de son univers d'investissement les sociétés dont une part importante du chiffre d'affaires est réalisée dans des secteurs controversés (armement, tabac, alcool, jeux de hasard, pornographie, OGM, production de charbon) ou dont les agissements sont discutables (non-respect des droits de l'Homme ou du Pacte mondial des Nations Unies, controverses diverses).

2) Principe d'inclusion :

Les critères ESG sont pris en compte dans le processus d'investissement du fonds de placement, ce qui permet aux gestionnaires d'inclure un élément d'analyse supplémentaire dans la sélection de titres et de favoriser ainsi des investissements respectant les critères ESG.

3) Impact Investing :

Le fonds de placement applique à la fois les principes d'exclusion et d'inclusion, combinés avec un engagement actif auprès des sociétés dont les titres entrent dans la composition du portefeuille, en exerçant son droit de vote lors d'assemblées générales ou en sollicitant des discussions directes avec le management, dans le but d'améliorer leurs pratiques en matière d'ESG.

Dans la mesure du possible, nous privilégions les fonds de placement d'Impact Investing qui représentent selon nous l'approche la plus consistante en termes de placements durables. En effet, par leurs investissements, ces fonds de placement contribuent au développement de solutions aux problématiques telles que la mitigation des impacts du changement climatique, le développement d'énergies renouvelables, la réduction de l'empreinte carbone des sociétés, la recherche d'une efficacité énergétique ou encore la lutte contre la pollution.



Simplement ouvert

À la Banque Cantonale de Fribourg, vous accédez à une gestion dynamique de taille humaine. Notre ancrage local, la garantie de nos engagements financiers par l'Etat et nos compétences en matière d'investissement font de la BCF un lieu sûr et pérenne pour valoriser votre patrimoine.



Disponibilité

Nous assurons un suivi journalier de votre portefeuille. Vous recevez des rapports réguliers et détaillés de notre part. Bien que nous gérons votre patrimoine en toute indépendance, nous demeurons en tout temps à votre disposition et à votre écoute.

Indépendance

Dans toutes nos décisions d'investissement, nous faisons en sorte de préserver notre indépendance et ainsi de nous affranchir de tout conflit d'intérêt.

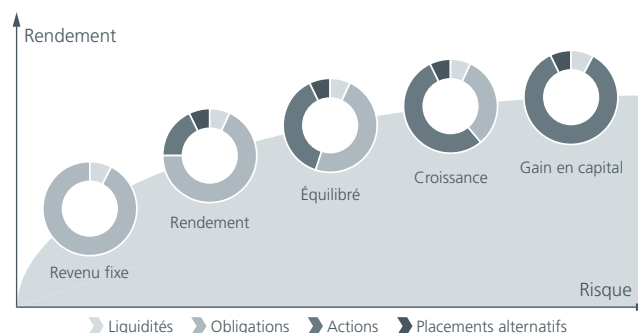
Transparence

Nos analystes financiers et gérants de portefeuille implémentent en toute transparence la politique de placement de la BCF élaborée à son siège principal à Fribourg.

Le bon choix

En confiant la gestion de votre portefeuille à la BCF, vous vous assurez une diversification optimale, un suivi continu de l'évolution des marchés et un gain de temps pour vous consacrer à ce qui compte pour vous.

Profil rendement / risque du mandat de gestion



La répartition de vos investissements est établie en fonction de votre profil de risque et de notre appréciation du marché.

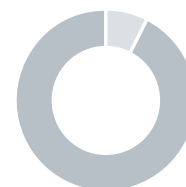
Processus du mandat de gestion à la BCF



Description des stratégies Classic & ESG

Revenu fixe

La stratégie REVENU FIXE investit de manière diversifiée dans des obligations. Cette stratégie a pour objectif la préservation du capital. Le rendement est réalisé principalement grâce aux intérêts. La répartition entre les différentes classes d'actifs est déterminée par une allocation stratégique et adaptée par le biais d'une sur ou sous-pondération tactique.



Rendement

La stratégie RENDEMENT investit de manière diversifiée dans des obligations, des actions et des actifs alternatifs. Cette stratégie a pour objectif la préservation du capital, tout en profitant du potentiel de croissance de la part actions. Le rendement est réalisé principalement grâce aux intérêts et aux dividendes. Avec cette allocation d'actifs, les risques de fluctuations du patrimoine dans le temps sont modérés. La répartition entre les différentes classes d'actifs est déterminée par une allocation stratégique et adaptée par le biais d'une sur ou sous-pondération tactique.



Équilibré

La stratégie ÉQUILIBRÉ investit de manière diversifiée dans des actions, des obligations et des actifs alternatifs. Cette stratégie a pour objectif la croissance modérée du capital. Le rendement est ainsi réalisé principalement grâce aux intérêts, aux dividendes et aux gains en capital. Avec cette allocation d'actifs, les risques de fluctuations du patrimoine dans le temps peuvent être significatifs. La répartition entre les différentes classes d'actifs est déterminée par une allocation stratégique et adaptée par le biais d'une sur ou sous-pondération tactique.



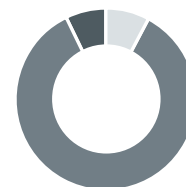
Croissance

La stratégie CROISSANCE investit de manière diversifiée dans des actions, des obligations et des actifs alternatifs. Cette stratégie a pour objectif la croissance du capital à long terme. La performance est ainsi réalisée grâce aux gains en capital, aux dividendes et aux intérêts. Avec cette allocation d'actifs, les risques de fluctuations du patrimoine dans le temps peuvent être importants. La répartition entre les différentes classes d'actifs est déterminée par une allocation stratégique et adaptée par le biais d'une sur ou sous-pondération tactique.



Gain en capital

La stratégie GAIN EN CAPITAL investit de manière diversifiée dans des actions ainsi que des actifs alternatifs. Cette stratégie a pour objectif l'obtention d'une croissance importante du capital à long terme. La performance est ainsi réalisée grâce aux gains en capital et aux dividendes. Avec cette allocation d'actifs, de fortes fluctuations du patrimoine peuvent se produire. La répartition entre les différentes classes d'actifs est déterminée par une allocation stratégique et adaptée par le biais d'une sur ou sous-pondération tactique.



➤ Liquidités ➤ Obligations ➤ Actions ➤ Placements alternatifs



Tarification des stratégies Classic & ESG

Taxe forfaitaire

Profil de risque	Revenu fixe	Rendement	Équilibré	Croissance	Gain en capital
Volume sous gestion de 0.2 à 0.5 mio CHF	1.00%	1.25%	1.35%	1.45%	1.55%
Volume sous gestion de 0.5 à 1 mio CHF	0.95%	1.20%	1.30%	1.40%	1.50%
Volume sous gestion de 1 à 5 mio CHF	0.85%	1.10%	1.20%	1.30%	1.40%
Volume sous gestion dès 5 mio CHF	0.75%	1.00%	1.10%	1.20%	1.30%
Minimum par année en CHF	2'000.–	2'500.–	2'700.–	2'900.–	3'100.–

Prestations comprises dans la taxe forfaitaire

Commission de gestion

Commission d'administration

Opérations de bourse : commission d'émission, commission d'émission de fonds de placement de tous fournisseurs, courtage suisse et étranger

Encaissement de coupons

Transactions en capital

Frais de compte liés au mandat de gestion

Relevé de portefeuille

Relevé fiscal suisse

La taxe forfaitaire, calculée sur l'ensemble de la fortune du portefeuille, correspond à des frais annuels. Elle est facturée semestriellement. Les taxes de places de bourse, le timbre fédéral de négociation et d'éventuels frais de tiers sont facturés séparément. Pour les clients domiciliés en Suisse, la TVA est facturée en plus.



Autres tarifs

Versement et prélèvement au guichet en monnaie étrangère sur un compte de la même monnaie	
Agio pour une opération jusqu'à CHF 50'000.–	1.00%
Agio pour une opération dès CHF 50'000.–	0.50%
Minimum par opération en CHF	10.–

Comptes métaux	Or	Argent	Platine	Palladium
Frais du compte par année	0.35%	0.35%	0.35%	0.35%
Minimum par année en CHF	100.–	100.–	100.–	100.–
Facturation	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Frais de prélèvement / versement physique par kilo	CHF 100.–	CHF 85.–	Sur demande	Sur demande

Pour les clients domiciliés en Suisse, la TVA est facturée en plus pour l'argent, le platine et le palladium.

Placements fiduciaires «on call»	
Montant minimum	CHF 500'000.– ou contre-valeur
Durée minimum	7 jours
Commission annuelle	0.50%
Minimum	CHF 200.–
Augmentation / réduction de capital	CHF 100.–

Placements fiduciaires à échéances fixes	
Montant minimum	CHF 100'000.– ou contre-valeur
Commission annuelle	0.40%
Minimum	CHF 400.–
Remboursement anticipé selon accord avec la contrepartie	Minimum CHF 250.– en supplément

Pour les clients domiciliés en Suisse, la TVA est facturée en plus.

Relevé fiscal suisse	
Cours fiscal et cours de change par valeur	CHF 2.50
Indication du rendement annuel par valeur suisse ou étrangère	CHF 4.50
Indication du rendement annuel par valeur étrangère avec retenue d'impôt USA et/ou imputation forfaitaire d'impôt	CHF 6.50
Minimum par relevé fiscal suisse	CHF 50.–

Relevé fiscal étranger	
Tarifs et conditions: sur demande	

Client numérique, banque restante et client domicilié à l'étranger	
Frais annuel pour client numérique	CHF 500.–
Frais de banque restante par année	CHF 300.–
Frais mensuel pour client domicilié à l'étranger	CHF 12.–

Pour les clients domiciliés en Suisse, la TVA est facturée en plus.

Autres frais	
Pour les autres frais concernant la gestion de fortune, se référer à la brochure « Tarification de nos prestations financières ».	